

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00521

VŒU SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 109

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,
Mme Michèle BISACCIA, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE,

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230928-D2023005210

Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Christophe CHALAND, M. Philippe DENIS, Mme Véronique FALZONE,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,
M. Claude LIOGIER, Mme Fabienne MARMORAT, M. Patrick MICHAUD,
M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, Mme Christel PFISTER,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

VŒU SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications,
Mesdames les Présidentes d'Orange et de l'ARCEP.

« La convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre optique chez l'habitant (FTTH) signée en 2017 entre l'État, le Conseil départemental de la Loire, la Métropole de Saint-Etienne et Orange, désigné opérateur exclusif par l'Autorité de régulation des communications électroniques (l'ARCEP), pour déployer la fibre optique sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, est arrivée à son terme au 31 décembre 2022.

Depuis 2014, dans le cadre du plan France numérique, le déploiement de la fibre, confié à Orange, a démarré sur la zone AMII de la métropole stéphanoise avec comme objectif d'être terminé en 2020. L'ensemble des communes a fait la promotion de cet engagement auprès de ses concitoyens puisqu'il coïncidait parfaitement avec le calendrier du réseau d'initiative public piloté par le SIEL42 dans le cadre du SDTAN.

En 2016, sur les recommandations de l'ARCEP, nous avons signé la convention de partenariat avec Orange pour en assurer un meilleur suivi, malgré l'absence d'un calendrier précis par commune et un décalage de l'objectif final de raccorder 100% des locaux d'ici à fin 2022 (hors refus de tiers) sous peine de sanctions financières.

Conscient de l'ampleur de ce programme national, mais aussi des événements rencontrés ces dernières années (COVID19, pénurie des composants, formation des techniciens...), nous déplorons néanmoins que l'objectif n'ait pas été atteint sur la zone AMII contrairement à notre RIP (Réseau d'Initiative Publique), qui malgré ces mêmes difficultés, a rendu éligible 100% des locaux. Ce décalage nous place dans une véritable difficulté à devoir gérer une iniquité non acceptable entre nos zones rurales et urbaines et injustifiables auprès de leurs habitants.

Aujourd'hui, le déploiement tourne plus qu'au ralenti. En atteste les derniers chiffres communiqués par Orange : au 1^{er} semestre 2023, on comptabilise un total de seulement 1756 nouveaux locaux raccordables sur nos 42 communes alors qu'on en comptabilisait 11 200 au 1^{er} semestre 2021. Le chiffre est aujourd'hui divisé par 10.

Quel est le message véhiculé alors que l'accès au Très Haut Débit par la fibre optique est devenu une nécessité avec l'explosion des usages distants dans le travail, l'éducation, la médecine, etc. La particularité de notre métropole, située dans département où le RIP s'apprête à basculer vers le 100% fibre (zones fibrées), pourrait vous permettre d'en faire un territoire vitrine montrant la complémentarité de l'initiative publique et privée en matière de déploiement THD.

Vous nous avez indiqué, par l'intermédiaire de l'ARCEP, avoir mis en demeure Orange pour non atteinte des objectifs. Ce dernier a contesté devant le conseil d'Etat. Qu'en est-il aujourd'hui ? L'Etat va-t-il une nouvelle fois céder devant la pression des opérateurs ? On craint que oui malheureusement, en atteste votre annonce sur la réforme de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) mobile dont nous, élus, sommes fermement opposés, considérant cette imposition comme une entrave à la finalisation du déploiement de la fibre par les opérateurs sur l'ensemble du territoire. Les opérateurs doivent être rappelés à leurs engagements !

Vous avez fait une nouvelle promesse concernant la « généralisation des réseaux en fibre optique à l'horizon 2025 ». Soit 3 années de plus à attendre pour les habitants non fibrés. C'est difficilement entendable pour eux. En attendant, que prévoyez-vous ? Les élus du conseil métropolitain le répètent, cette situation n'est plus tenable pour les citoyens non raccordés sur notre zone AMII qui sont très majoritairement en zone très faible débit.

Notre métropole ainsi que l'ensemble des maires se sont énormément mobilisés pour faciliter ce déploiement (mobilisation d'un chargé de mission, nombreuses réunions publiques ou de terrain, suivi hebdomadaire des travaux, etc...) et il n'est pas concevable d'avoir consenti autant d'effort pour rester sur un travail « inachevé ».

A ce jour, les études de réseau sont terminées et il ne reste principalement que du déploiement aérien. Des actions sont donc indispensables :

- La mise en place tant attendue et annoncée du dispositif de "raccordable à la demande" sous 6 mois,
- Permettre aux maires de prioriser les zones les moins bien desservies en fixant enfin un calendrier précis,
- Élargir la zone dite "dentelle" permettant un échange de prises entre le RIP THD42 (SIEL) et la zone AMII, en bonne intelligence,
- La mise en place d'un « New Deal FttH » en imposant aux opérateurs le raccordement dans des zones difficiles d'accès comme cela a été le cas sur le déploiement du réseau mobile,
- Subventionner temporairement les solutions palliatives à la fibre (box 4G/5G, satellite) car, pour rappel, nos administrés ne sont éligibles à aucune aide financière de l'État ou de la Région puisque nous disposons d'un RIP.

Le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole réuni en séance le 28 septembre 2023,

- Considérant les engagements non tenus pris par Orange en matière de déploiement de la fibre optique sur notre métropole, notamment la promesse de terminer ce déploiement d'ici fin 2022 ;
- Considérant que malgré ces engagements, en l'année 2023, il est constaté que la fin du déploiement de la fibre optique n'est toujours pas planifiée, causant ainsi des retards préoccupants ;
- Observant avec préoccupation le silence de l'État et de l'ARCEP concernant la stratégie du plan France très haut débit, qui devait contribuer à la réalisation de cet objectif national ;

Exprime sa profonde préoccupation face aux retards accumulés et aux engagements non tenus dans le déploiement de la fibre optique par Orange dans notre métropole, ce qui nuit à la connectivité de nos citoyens et à notre compétitivité économique ;

Appelle l'État à clarifier sa position et à prendre les mesures nécessaires pour garantir la réalisation efficace du plan France très haut débit ;

Demande aux autorités compétentes de suivre de près la situation et d'assurer que les retards dans le déploiement de la fibre optique seront corrigés de manière urgente.

Le Conseil Métropolitain adopte ce vœu à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de séance,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal stroke at the end.

Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, featuring a long vertical stroke and a large oval loop at the bottom.

Hervé REYNAUD